

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique députés du Grand Conseil - Communautés religieuses, de 12h15 à 13h30.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président salue à la tribune les classes VSO 8 et 9 de Bex, sous la conduite de leurs enseignants, MM Croci-Torti et Zapf. L'après-midi, M. le Président salue à la tribune l'ancien député Eric Voruz, ainsi que l'ancien député Pascal Peter, accompagné du comité du Cercle démocratique lausannois.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Grandjean au nom du groupe RAD, Ducommun, Bernhard, Surer Pétitions: une en faveur de M. Lamine Tounkara et une en faveur de M. Blerim Llabjani Postulat: Despot Résolution: Clot			
RENV-CE	3.	(09_INT_250) Interpellation Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat son interprétation du devoir de réserve du personnel de l'Etat dans le contexte de l'Initiative pour une police unifiée et plus efficace. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(09_INT_248) Interpellation Jacques Nicolet concernant le transit d'animaux à travers la Suisse, la levée de l'interdiction est-elle vraiment souhaitable. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(09_INT_246) Interpellation Jean-Yves Pidoux concernant le fiselage et listage des recourants par le SPEV, est-ce bien légal. (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(09_INT_247) Interpellation Jean-Michel Dolivo au sujet de la discrimination dans l'accès aux subsides pour l'assurance-maladie. (Souhaite développer)			
RENV-CE	7.	(09_INT_249) Interpellation Alette Rey-Marion concernant les compétences au quotidien. (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	(09_POS_130) Développement du postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat de développer l'information à la population concernant les soins palliatifs. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)  Une demande de renvoi en commission est soumise au vote. Renvoi en commission (oui) contre renvoi au Conseil d'Etat (non): le renvoi en commission l'emporte par 77 oui, 47 non et 6 abstentions			
TRAITE	9.	(08_INT_146) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Modoux au nom du groupe UDC au sujet des approximations dans les autorisations de construction du parking de Saint-Saphorin	DINF.		
REF	10.	(09_MOT_059) Motion Nicolas RoCHAT et consorts au sujet de l'extension de la procédure de contrôle des soumissionnaires par les partenaires sociaux à toutes les collectivités publiques du Canton  Motion transformée en postulat. Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat) sont refusées par 61 oui, 63 non et 2 abstentions. Au vote nominal, les conclusions de la commissions sont refusées par 62 oui, 63 non et 2 abstentions.	DINF	Bottlang-Pittet J.	
OA	11.	(157) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 2'330'000.-- destiné à étudier le projet définitif et le devis sur soumissions du projet lauréat du concours de projets d'architecture à deux degrés, après procédure sélective, relatif à la construction d'un nouveau parlement sur le site de Perregaux à Lausanne(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)  (2ème débat): art. 1 et 2 adoptés. En votation finale, le projet de décret est adopté à la majorité absolue des membres du Grand Conseil par 111 oui et 2 abstentions.	DINF.	Renaud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	<p>(116) Exposé des motifs et projet de lois - d'introduction du CPP (Projet CODEX_2010 « Procédure pénale ») ; - sur le ministère publiC.(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 4, version 2ème débat (oui) contre version 1er débat (non): la version du 1er débat est préférée par 68 oui, 68 non et 2 abstentions, avec la voix prépondérante du Président. Au vote nominal, la version du 1er débat est préférée par 67 oui, 72 non et aucune abstention. Art. 7, la version du 1er débat est préférée par 64 oui, 67 non et aucune abstention. Au vote nominal, la version du 1er débat est préférée par 66 oui, 71 non et aucune abstention. Art. 8, la version du 1er débat est préférée par 64 oui, 73 non et aucune abstention. Art. 14, la version du 1er débat est préférée par 62 oui, 73 non et aucune abstention. Art. 17, la version du 1er débat est préférée par 61 oui, 69 non et 2 abstentions. Art. 18, la version du 1er débat est préférée par 43 oui, 73 non et 20 abstentions.</p> <p>En votation finale, le projet loi (toutes les lois) est adopté par 75 oui, aucune opposition et 58 abstentions. Rapport sur le postulat Recordon accepté avec quelques abstentions. Rapport sur le postulat Moret adopté sans discussion. Fin du 3ème débat.</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	
OA	13.	<p>(83) Exposé des motifs et projet de loi - sur la médiation administrative; - modifiant la loi du 16 mai 1961 sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents et - modifiant la loi du 24 septembre 2002 sur l'information(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Loi sur la médiation administrative: tous les art. sont adoptés sans discussion. En votation finale, le projet de loi est adopté avec une abstention. Loi sur la responsabilité de l'Etat, des communes et de leurs agents: le projet de loi est adopté sans discussion. Loi sur l'information: projet de loi adopté sans discussion. Fin du 2ème débat.</p>	DFIRE	Mahaim R.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	14.	(140) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur les participations de l'Etat des communes à des personnes morales (LPECPM) et Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'initiative législative Jean-Yves Pidoux(1er débat)  (1er débat): entrée en matière refusée par 49 oui, 55 non et 1 abstention.	DFIRE.	Grandjean P.	
OA+M	15.	(152) Préavis du Conseil d'Etat et projet de décret sur l'initiative Jacqueline Bottlang-Pittet visant à une modification de l'article 7 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée par 83 oui, 16 non et 11 abstentions. Au vote nominal, l'entrée en matière est acceptée par 71 oui, 28 non net 12 abstentions. Art. 1 refusé par 12 oui, 94 non et 6 abstentions. Fin du 1er débat.	DFIRE.	Freymond Cantone F. (Majorité), Bottlang-Pittet J. (Minorité)	
TRAITE	16.	(08_INT_164) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consorts concernant la mise en oeuvre de bases légale et réglementaire dans le cadre d'une promotion sur appel au sein de l'ACV	DFIRE.		
RENV-CE	17.	(08_POS_101) Postulat Sandrine Bavaud au nom du groupe des Verts pour une véritable politique du personnel  Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat) sont refusées par 53 oui, 57 non et 6 abstentions. Au vote nominal, les conclusions de la commission sont acceptées par 59 oui, 58 non et aucune abstention.	DFIRE	Renaud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(148) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit additionnel de CHF 2'415'900.- pour le bouclage du crédit d'ouvrage alloué le 16.11.1993 - EMPD 336 pour l'agrandissement du Centre de la Blécherette (CB3) en vue du transfert de la police de sûreté. Rapport de bouclage - Couverture des hausses et remboursement au Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve FAIR.(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)</p> <p>(2ème débat): le rapporteur de la commission, absent, est remplacé par Mme la députée Fabienne Despot. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Au vote final, à la majorité absolue des membres du Grand Conseil, le projet de décret est adopté par 93 oui, 3 abstentions et aucune opposition. Fin du 2ème débat.</p>	DSE.	Poncet G.	
OA+M	19.	<p>(123) Exposé des motifs et projet de loi sur le secteur électrique(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 5 al. 1, version 2ème débat (oui) contre version 1er débat (non): la version du 2ème débat est préférée par 63 oui, 55 non et aucune abstention. Art.5 al.2, la version du 2ème débat est préférée par 61 oui, 58 non et 1 abstention. Au vote nominal, la version du 2ème débat est préférée par 66 oui, 58 non et 1 abstention. La version 2ème débat de l'art. 5 est adoptée par 67 oui, 58 non et 1 abstention. Art.7 al.1, la version du 1er débat est préférée par 57 oui, 75 non et 1 abstention. Au vote nominal, la version du 2ème débat est adoptée par 69 oui, 63 non et aucune abstention. Art.7 al. 2, la version du 2ème débat est préférée par 70 oui, 61 non et aucune abstention. La version du 2ème débat de l'art. 7 est adoptée par 56 oui, 46 non et 22 abstentions. Art. 15 al.1, la version du 2ème débat est adoptée sans être soumise au vote. Art.5 al. 2, la version du 1er débat est adoptée par 52 oui, 78 non et aucune abstention. Art. 15 modifié adopté par 80 oui, 42 non et 8 abstentions. En votation finale, le projet de loi est adopté par 73 oui, 23 non et 30 abstentions.</p>	DSE.	Pache R. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	20.	(137) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (interdiction du port de cagoules et d'objets dangereux dans les manifestations)(1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée par 90 oui, 26 non et 15 abstentions. Art.17, amdt Junod al. 1 lit. a (suppression) et nouvel al. 2bis refusé par 61 oui, 66 non et aucune abstention. Au vote nominal, l'amdt Junod est refusé par 60 oui, 68 non et aucune abstention. Art. 17, al.2, amdt Gfeller refusé par 47 oui, 68 non et 8 abstentions. Art. 17, al. 5, amdt com (suppression) refusé par 53 oui, 59 non et 7 abstentions. Au vote nominal, l'amdt com est accepté par 62 oui, 61 non et 1 abstention. Art. 17, al. 6, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 17 amendé accepté par 59 oui, 47 non et 16 abstentions. Au vote nominal, l'art. 17 amendé est accepté par 54 oui, 51 non et 5 abstentions. Fin du 1er débat.	DSE.	Fiora-Guttman M. (Majorité), Kernen O. (Minorité)	
RENV-T	21.	(13) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bertrand Clot et consorts demandant au Conseil d'Etat de reconnaître et de prendre en compte le handicap des enfants atteints de dyslexie, par une base légale, dans la loi scolaire.	DFJC.	Randin P.	26/05/2009
RENV-T	22.	(127) Rapport complémentaire du rapport numéro 13 au Conseil d'Etat sur le postulat Bertrand Clot et consorts demandant au Conseil d'Etat de reconnaître et de prendre en compte le handicap des enfants atteints de dyslexie, par une base légale, dans la loi scolaire.	DFJC.	Randin P.	26/05/2009
RENV-T	23.	(151) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée(1er débat)	DFJC.	Wehrli L.	26/05/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	24.	<p>(112) Exposé des motifs et projet de loi sur la formation professionnelle (LVFPR) et projet de loi modifiant la loi du 27 mars 2007 sur les préfets et les préfectures (LPréf) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions :</p> <p>Alain Gilliéron et consorts sur la mise en place par le CE de conditions-cadre, permettant aux entreprises vaudoises de bénéficier d'un soutien à la création de places d'arrentissages</p> <p>Jean Schmutz pour une véritable évolution de la formation prof. par apprentissage dans le Canton de Vaud ou la formation professionnelle en mutation</p> <p>Gérard Dyens demandant au CE de promouvoir et d'encourager une action coordonnée contre le chômage et la marginalisation des jeunes dont le degré de formation au terme de leur scolarité compromet les chances d'insertion professionnelle</p> <p>Odile Jaeger et consorts pour une validation des acquis professionnels en vue de l'obtention d'un CFC sur les postulats :</p> <p>Olivier Feller demandant au CE d'envisager, en collaboration avec les partenaires sociaux, la création d'une plate-forme permanente d'information et de coordination entre les entreprises proposant des places de stages et d'apprentissage et les institutions de formation et d'insertion professionnelle</p> <p>Irène Gardiol et consorts sur la formation des adultes dans le Canton de Vaud</p> <p>Jean-Pierre Grin demandant au CE de prendre des mesures urgentes pour revaloriser la formation professionnelle en entreprises (système "dual")</p> <p>Bernard Borel et consorts demandant au CE une amélioration de la surveillance de l'apprentissage dual</p> <p>Odile Jaeger Lanore et consorts pour la valorisation et le développement des filières de formation professionnelle et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations :</p> <p>Gérard Dyens et consorts demandant au CE de renseigner le GC sur les études en cours dans le domaine de la formation professionnelle : Planification des infrastructures Noël Crausaz - formation prof. Apprentis(es) - Mobbing sur les places de travail.(1er débat)</p>	DFJC.	Chevalley C. (Majorité), Junod G. (Minorité)	26/05/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 19 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(09_INT_179) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat de se prononcer sur l'avenir de la formation des pasteurs dans notre Canton	DFJC.		26/05/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :